



Vente d'une maison à une commune

Par **bibilaf**, le **12/11/2010** à **16:09**

Bonjour,

Nous avons vendu une maison à une commune. L'acte de vente a été signé il y a 3 mois et depuis nous n'avons pas été réglé et nous n'avons aucune nouvelle.

Notre question : quel est le délai légal pour effectuer ce paiement?

Nous vous remercions par avance.

Par **Clara**, le **12/11/2010** à **18:25**

Bonsoir, normalement, vous avez signé l'acte de vente devant notaire, vous avez remis les clés du bien aux acheteurs et eux auraient du vous remettre le montant de votre maison. A moins que vous ayez convenu avec les acheteurs que tout ou une partie serait payable à une certaine date.